

DEMANDE DE SUBVENTION

Appel à projets – culture : Place aux jeunes Année 2012

Nom du demandeur (Raison sociale) : **Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan**

13, rue Jacques Rodallec BP 36 56110 GOURIN

Nom du projet : **Découverte de l'art contemporain en milieu rural : le « graff »**

Montant sollicité : **10 000 €**

Le dossier complet est à adresser, en un seul exemplaire uniquement par voie postale, accompagné d'un courrier signé par le représentant légal de la structure, notifiant l'objet et le montant de la subvention demandée, à :

Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne
Direction de la culture et des pratiques culturelles
283 avenue du général Patton
CS 21 101
35 711 RENNES cedex 07

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : **23 mars 2012**
Sélection des projets : **26 mai 2012**

Une fois complet, votre dossier sera instruit par les services au regard des dispositions de l'appel à projets adopté par l'assemblée régionale. Les dossiers non éligibles feront l'objet d'un rejet proposé par les services et validé par le Vice-président à la culture et aux pratiques culturelles.

Les dossiers éligibles feront l'objet d'une analyse par le biais des services de la direction de la culture puis d'un comité d'analyse partenarial, selon les éléments d'appréciation suivants : le caractère innovant et original de la démarche, la capacité à inscrire le projet dans une dynamique territoriale et à engager une démarche collaborative et partenariale avec les acteurs de ce territoire, les modalités d'association et de participation des jeunes, les modalités d'implication des acteurs culturels, les modalités d'animation et de coordination du projet, la capacité à inscrire le projet dans la durée (une durée minimale de deux ans est souhaitée). Une proposition de subvention pourra en cas d'avis positif de ce comité être formulée puis proposée au vote de la Commission permanente du Conseil régional.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1- Identification de la structure

Raison sociale : Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan

Adresse de son siège social : 13, rue Jacques Rodallec BP 36

Code postal : 56110

Commune : GOURIN

Adresse de correspondance si différente du siège :

Code postal :

Commune :

Téléphone : 0297233690

Courriel :

Adresse site internet : paysroimorvan.com

Numéro SIRET :245 614 417 00013

Activité principale ou Code NAF :



Identification du responsable de la structure

(Le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : MORVANT

Prénom : Michel

Fonction : Président de la CCPRM

Téléphone : 0297233690

Courriel :



Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom : THOMAS

Prénom : Carine

Fonction : Coordinatrice service enfance-jeunesse

Téléphone : 0297232019

Courriel : c.thomas@paysroimorvan.com

Portable : 0675888626

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre structure (indiquer le nom complet, pas de sigle) :

2-Moyens humains

➡ Salariés :

	Type de contrat	Temps plein (nb)	Temps partiel (nb)	
Emplois non aidés	C.D.I.	5		
	C.D.D.			Dates de fin des aides
Emplois aidés (CUI, emplois associatifs d'intérêt régional...)	C.D.I.			
	C.D.D.			

Mise à disposition de personnel : non

Précisez :

Implication de bénévoles dans le projet habituel : non

Précisez :

Pour une association, nombre d'adhérents de l'association :

3-Présentation de l'activité habituelle de la structure :

1-PRESENTATION DE L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU ROI MORVAN (CCPRM)

La Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan (CCPRM) a été créée au 1^{er} janvier 1999. C'est une collectivité territoriale au service de 21 communes réparties en 3 cantons : GOURIN, LE FAQUET et GUEMENE SUR SCORFF. Elle regroupe 26000 habitants (source INSEE, recensement 1999) sur une superficie de 763 km². Elle se substitue au Syndicat Intercommunal de la Cornouaille et du Pays Pourlet (S.I.C.M.P.P) qui avait plus de vingt ans d'existence. Elle a gardé ses mêmes missions mais avec un budget plus conséquent.

La Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan adhère au Pays du Centre Ouest Bretagne (C.O.B) Celui-ci rassemble 10 groupements de communes dont la CCPRM, 15 cantons et 108 communes réparties sur 3 départements (Côtes d'Armor, Morbihan et le Finistère). Le COB a pour objectif de favoriser le développement de son territoire en associant tous les acteurs de la vie locale (associations, entreprises, élus...).

Le bureau de la CCPRM est composé d'un président, de 11 vice-présidents et de 51 membres. Afin de mener des actions communautaires, la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace communautaire
- Action de développement économique
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Politique de logement social d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées

Autre compétences

- Politique touristique
- Politique culturelle
- Politique environnementale
- Politique communautaire à destination des enfants et des jeunes
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Agriculture
- Transport communautaire
- Nouvelles Technologies

Le siège de la CCPRM se situe 13, rue Jacques Rodallec, 56110 GOURIN.

2-CARACTERES ET SPECIFICITES DU TERRITOIRE

Située en milieu rural, la vie économique s'organise autour des 3 cantons : LE FAOUE, GUEMENE SUR SCORFF et GOURIN. La majorité des communes sont à plus de 20 minutes d'une route à quatre voies ou d'une gare de voyageurs. L'axe le plus important du territoire est l'axe Lorient-Roscoff, une route départementale qui dessert LE FAOUE et GOURIN.

- **la fragilité économique du territoire :**

Le secteur agricole représente environ 30% des actifs. La création d'emplois n'est pas suffisante pour ralentir les départs des jeunes de plus de 20 ans. Cependant des atouts existent : le secteur agroalimentaire et le développement du tourisme vert grâce aux qualités environnementales, son cadre de vie serein et son patrimoine culturel.

- **une démographie décroissante :**

Entre 1982 et 1999, la population du Morbihan, comme celle de la Bretagne, a augmenté. Par contre, la population de la Communauté de Communes du Roi Morvan qui était de 30 146 habitants en 1982, est descendue à 25 172 habitants. Cela s'explique par le départ des jeunes entre 20 et 30 ans pour continuer leurs études et trouver du travail malgré le retour au pays des retraités.

LE SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

1-présentation et historique

En 1999, les élus décident de réagir face aux inégalités entre le milieu rural et urbain dans le but d'attirer les familles sur le secteur de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan.

Un groupe de personnes est constitué pour l'élaboration d'un contrat éducatif local. Il a pour objectif d'aménager un cadre pour l'aménagement des temps et des activités des enfants et des jeunes. Ainsi est créé le poste de coordination en octobre 2000.

Par la suite, a été mis en œuvre le Projet Educatif Local (PEL) afin de réunir tous les financements pour développer une politique globale en faveur des jeunes et des enfants.

En 2001, est réalisé le diagnostic du territoire :

- environ 3500 jeunes (de 6 à 20 ans) vivent sur le territoire.
- peu d'activités culturelles et ludiques.
- le manque de transport.
- une démographie en baisse.

→ d'où la nécessité d'organiser un travail autour :

- édition d'un guide info jeunesse avec un état des lieux de ce qui existe. (Associations...)
- un projet éducatif est élaboré (avec des fiches actions)
- en février 2002, est signé le contrat éducatif local en partenariat avec la CAF(1), la MSA(2), la DDJS(3), l'inspection académique.

- En juin 2002, est créé le Service Jeunesse avec le recrutement de 3 animateurs cantonaux basés sur les maisons des jeunes du secteur.
- Fin 2003, un Point Information Jeunesse (PIJ) est créé.
- Enfin, un poste d'animateur sur les locaux jeunes est créé en janvier 2004.

Il faut noter qu'à l'inverse des autres structures d'accueil, la CCPRM est la seule à avoir mis en place des structures d'accueil en faveur de la jeunesse dans un premier temps et ensuite, à partir de janvier 2004, un accueil pour les 3/12 ans pendant les vacances scolaires et les mercredis.

2-Le Projet Educatif Local

Rappel de quelques éléments du diagnostic (2001) lors de la mise en place du Projet Educatif Local :

- Le problème du transport
- Le manque d'activités durant les vacances pour les enfants et les jeunes
- Le manque de structures d'accueil à la mi-journée, le mercredi et pendant les vacances scolaires
- Les associations méconnues par les habitants

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PEL

En partenariat avec les associations et les établissements scolaires, les principaux objectifs sont les suivants :

- permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des activités les plus variées
- adapter les activités à son âge, à ses besoins, ses possibilités
- tenir compte de ses rythmes et de son milieu de vie
- donner les mêmes chances de réussite sociale que ceux du milieu urbain
- apprendre à vivre ensemble
- favoriser les transports
- apporter un soutien aux enfants et aux familles en difficulté

4-Présentation du projet :

1. Contenu du projet

Ce projet a pour objectif principal de valoriser les pratiques culturelles et artistiques en favorisant l'engagement citoyen et **l'intégration des jeunes les plus éloignés des offres culturelles**; il fait partie d'une des actions qui permettra de renforcer le maillage territorial du Service Enfance Jeunesse en agissant au sein de 7 communes distinctes (Gourin, Guiscriff, Langonnet, Le Croisty, Plouray, Meslan et Priziac).

À ce jour, le graffiti est considéré comme faisant partie de l'art contemporain et continue de gagner en crédibilité, il est un excellent moyen de stimuler la créativité des jeunes et de les pousser à développer leurs talents.

Ce projet artistique a également la prétention de montrer aux participants qu'ils font partie d'une communauté dans laquelle ils peuvent avoir un rôle et dans laquelle ils doivent cohabiter avec d'autres personnes. Il leur permet également de participer à l'animation de leur territoire rural avec des méthodes issues des territoires urbains.

Chaque projet sera mis en place par l'animateur du Service Jeunesse de la CCPRM, référent, sur la commune concernée. Un intervenant artistique encadrera également les jeunes sur chaque projet afin de les initier aux techniques du graff.

Autres objectifs :

- o Participer à un projet sur plusieurs jours consécutifs.
- o Travailler en équipe.
- o Prendre en considération l'avis des acteurs locaux.
- o Valoriser et s'approprier l'espace.
- o Favoriser les échanges culturels, intergénérationnels et inter-communes.

Cela passe par une écoute des jeunes sur leurs besoins, sur leurs idées, sur leurs difficultés... En favorisant une prise de paroles et d'initiatives des jeunes.

2. Mise en œuvre du projet

a) Enjeux de Territoire

Les jeunes de 15 à 17 ans sont environ 350 sur le territoire, soit 21 communes. Cet espace est à dominante rural. Il n'existe qu'un seul lycée sur le territoire, à Gourin. Les jeunes doivent par conséquent continuer leurs études dans les villes proches : Quimperlé, Gourin, Pontivy, Carhaix ou autres. Ce sont des jeunes qui rentrent tard dans la soirée ou sont en internat à la semaine. Ils fréquentent les structures jeunesse ou les associations locales les week-ends ou pendant les vacances scolaires.

Leur lieu de vie reste la commune où ils habitent, où leurs familles et amis habitent et où ils pratiquent leurs activités. Il existe un phénomène d'appartenance à leur commune.

Depuis 10 ans, le Service Enfance-Jeunesse intervient auprès des jeunes de tous âges pour favoriser l'accès aux loisirs et à l'ouverture artistique et culturelle: ceci dans une démarche de développement social territorial. Le projet s'inscrit dans cette dynamique.

b) Constats :

Au départ, les projets de réalisation de graff sur le territoire sont émis par les jeunes eux-mêmes. Face à cette volonté des jeunes d'acquérir une technique et des compétences artistiques, le service jeunesse (coordinatrice et animateurs jeunesse) et les élus locaux ont voulu répondre à leurs attentes. Ainsi un travail partenarial entre tous ses acteurs (jeunes, service enfance et jeunesse, élus locaux, habitants) s'est renforcé autour de ce projet. Des projets similaires ont eu lieu dans différentes communes afin d'embellir un lieu de la ville (vestiaires du stade de foot, mur d'une aire de sport, mur proche d'une école, transformateur ERDF...). L'impact a été réellement visible: propos très positifs de la population locale et des acteurs locaux sur la qualité des fresques, plus du tout de dégradations sur les murs ou à proximité où les fresques artistiques ont été dessinées...

c) Objectifs

- responsabiliser et développer l'autonomie ;
- s'enrichir sur le plan personnel ;
- mettre en commun les idées à caractère artistique et culturel;
- découvrir ensemble un environnement artistique et culturel autour d'activités communes ;
- favoriser la mixité filles/garçons, la mixité géographique, économique, culturelle et sociale ;
- développer chez les jeunes des compétences et savoir-faire qu'ils pourront réutiliser dans leur vie ;
- développer une pratique collective dans une démarche de projet, de la phase de l'élaboration à la réalisation.

d) Déroulement :

La réalisation des fresques se déroule donc en deux temps :

Un temps de concertation qui :

- consiste à présenter aux élus et à la population locale la proposition de réalisation d'une fresque en graff,
- permet de recueillir les avis, les idées de thème et de définir le lieu à investir,
- permet de recenser les motivations et compétences artistiques des jeunes.

Actuellement il s'agit de réfléchir aux formes de consultations possibles; ex : privilégier la communication orale et visuelle.

Un point important consiste à rassurer les habitants et professionnels par rapport à l'aspect esthétique du graff. Cependant, d'autres actions ont été réalisées et tous les acteurs de ce projet leur montrent ce qui a été fait ailleurs.

Les premiers essais n'auront rien de définitif. Au contraire, ils ne servent qu'à s'exercer d'où un résultat qui peut contraster avec le rendu final. Il est souhaitable de rendre compréhensible cette démarche par un visuel reprenant le cheminement de la réalisation d'un graff.

Un temps de réalisation encadré par un animateur spécialisé en graff (intervenant extérieur) et un animateur du Service jeunesse de la CCPRM. De plus, la coordinatrice enfance-jeunesse et les élus locaux peuvent également assurer le lien avec les familles et les autres partenaires.

Les premières séances permettent d'initier et d'entraîner les jeunes à la technique du graff. Les séances suivantes servent à la réalisation de la fresque. Ce temps de réalisation est ouvert aux habitants qui souhaitent s'initier à cette technique.

L'objectif visé est de réaliser une œuvre collective qui participe à l'amélioration du cadre de vie.

La dernière étape consiste à rassembler toutes les personnes concernées par ce projet (habitants, professionnels, partenaires) afin d'inaugurer la fresque.

e) Echéancier

Commune	Dates prévisionnelles	Effectif moyen attendu
Gourin	Vacances scolaires 2012 (4 journées complètes consécutives)	8 jeunes
Guisriff	Vacances scolaires 2012 (4 journées complètes consécutives)	8 jeunes
Langonnet	Vacances scolaires 2012 (4 journées complètes consécutives)	8 jeunes
Le Croisty	Vacances scolaires 2012 (4 journées complètes consécutives)	8 jeunes

Meslan	Vacances scolaires 2013 (4 journées complètes consécutives)	8 jeunes
Plouray	Vacances scolaires 2013 (4 journées complètes consécutives)	8 jeunes
Priziac	Vacances scolaires 2013 (4 journées complètes consécutives)	8 jeunes

3. Le public visé et leur implication dans le projet

8 jeunes âgés de 15/17 ans qui habitent sur les communes de la C.C.P.R.M., par réalisation. Soit au total 48 jeunes seront concernés.

Soucieux d'impliquer les jeunes dans des projets au sein d'une commune ou de plusieurs communes, les acteurs de terrain et les élus locaux souhaitent améliorer l'esthétique de certains lieux publics. Y associer les jeunes leur donne l'occasion d'accomplir un acte citoyen, de s'impliquer dans la vie de la cité, d'avoir le sentiment d'appartenir à cette commune en la faisant évoluer, en embellissant leur cadre de vie. Ceci marque la preuve d'une dynamique au sein d'un territoire ; l'envie de jeunes de trouver leur place, d'avoir un rôle, dès à présent et dans les années à venir, au sein de leur lieu de vie.

4. Impact du projet à l'échelle du territoire

Ce type de projet consiste à permettre aux jeunes d'être acteurs, de s'impliquer au sein de la cité. Les jeunes créent eux-mêmes cet événement au même niveau que les professionnels et les partenaires. Ces projets favorisent la reconnaissance de la place des jeunes comme acteurs du territoire, de leur commune, de la communauté de communes et de la région. Ces lieux de projets deviennent espaces de rencontres, d'échanges directs entre jeunes, élus, et population. Ainsi, ce mode d'organisation encourage la participation des jeunes au sein de la vie locale.

5. Partenaires

Dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet sont associés au projet de découverte de l'art contemporain, le graff :

- Les jeunes fréquentant les structures jeunesse de la CCPRM
- Les animateurs du Service Jeunesse
- Les élus locaux
- L'animateur graffeur
- Les habitants de la commune
- Les services techniques et administratifs des communes
- Autres (directeurs d'école et enseignants, associations locales, enfants des communes...)

6. Evaluation du projet

L'équipe d'encadrement aura à cœur d'évaluer ce projet selon les critères et les modalités d'évaluation suivants :

- ° Assiduité des jeunes durant les stages
- ° Investissement des jeunes tout au long du projet et au sein du groupe constitué
- ° Connaissance d'une nouvelle discipline et acquisition de compétences dans la technique du graff
- ° Qualité des réalisations et pérennité des œuvres
- ° Retour positif de la population locale et des divers partenaires.
- ° Volonté des jeunes et des partenaires de réitérer et de s'impliquer dans d'autres projets du Service Jeunesse
- ° Création de liens pérennes entre jeunes, familles, professionnels et acteurs locaux (associations, élus...)
- ° Volonté des jeunes de s'impliquer dans d'autres actions au sein de leur commune ou de la communauté de communes (bénévolat, mandats associatifs et/ou locaux...)

Cela passe, tout au long du projet, par une écoute des jeunes sur leurs besoins, sur leurs idées, sur leurs difficultés... En favorisant une prise de paroles et d'initiatives des jeunes.

5-Budget prévisionnel :

Le budget proposé ci-dessous est fourni à titre d'exemple. Il est possible de présenter un budget formulé différemment, dès lors que les charges et les recettes s'équilibrent, que les charges artistiques sont différenciées des autres, que les différents soutiens publics sollicités ou obtenus apparaissent clairement, ainsi que les recettes propres. Les projets devant s'inscrire dans une durée supérieure à une année, il est proposé de présenter une répartition des coûts et des produits par année, de 2012 à 2014.

CHARGES	2012	2013	2014	Total
1. Charges artistiques				
Salaires et charges				
Salaires intervenants artistiques...	4 800	3 600		8 400
Frais de déplacement...	570	430		1 000
...				
Autres charges artistiques				
Matériel graff...	2 570	1 930		4 500
...				
...				
...				
2. Communication				
...				
...				
...				
3. Charges de fonctionnement				
Frais de structure				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
Frais de personnel				
Charges animateurs jeunesse	1 400	990		2 390
...				
...				
...				
Impôts et taxes				
...				
...				
TOTAL CHARGES (1+2+3)	9 340	6 950		16 290

4. Apports en nature / valorisations				
Locaux mis à disposition				
Matériel mis à disposition				
Personnel mis à disposition				
Autres (préciser)				
Total apports en nature				
TOTAL GENERAL CHARGES (1+2+3+4)	9 340	6 950		16 290

PRODUITS	2012	2013	2014	Total
1. Recettes propres et autofinancement				
Apport de la structure porteuse				
Participation CCPRM	3 000	2 450		5 450
Apport des structures partenaires				
...				
...				
...				
Autres recettes propres				
Participation des jeunes et familles	480	360		840
...				
...				
2. Subventions publiques				
Subvention Conseil Régional	5 700	4300		10 000
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
3. Autres produits				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
TOTAL PRODUITS (1+2+3)	9 180	7 110		16 290
4. Apports en nature / valorisations				
Locaux mis à disposition				
Matériel mis à disposition				
Personnel mis à disposition				
Autres (préciser)				
Total apports en nature				
TOTAL GENERAL Produits (1+2+3+4)	9 180	7 110		16 290

6- Les pièces à joindre au dossier :

Un courrier signé par le représentant légal de la structure notifiant l'objet et le montant de la subvention demandée.	☐
Ce dossier type	☐
La(es) licence(s) d'entrepreneur de spectacles à jour, le cas échéant ²	☐
L'attestation d'adhésion au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO), le cas échéant ³	☐
Le RIB de la structure demandeuse	☐

➡ Et pour une association :

Les statuts de l'association datés et signés	☐
La liste des membres du conseil d'administration	☐
Le récépissé de déclaration de création en préfecture ou l'avis de création du Journal Officiel	☐
Le(s) récépissé(s) de déclaration de modification ou les avis de modification du Journal Officiel	☐
Le procès-verbal de la dernière assemblée générale	☐
Le bilan et le compte de résultat établis par l'expert comptable ou approuvés par l'assemblée générale, et certifiés conformes par le responsable légal	☐

➡ Et pour une société :

La liste des membres du conseil d'administration, à jour	☐
L'extrait Kbis ou l'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce	☐
Le bilan et le compte de résultat établis par l'expert comptable ou approuvés par l'assemblée générale, et certifiés conformes par le responsable légal	☐

➡ Et pour une collectivité territoriale :

La délibération sollicitant une subvention auprès du Conseil régional de Bretagne	☐
Le compte administratif	☐

2. Tout entrepreneur de spectacles vivants doit, sous réserve de dérogations exceptionnelles, être titulaire d'une autorisation d'exercer la profession. Voir le site de la DRAC Bretagne.
3. Le GUSO est un dispositif de simplification des démarches administratives. Il est obligatoire pour tous les organisateurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle vivant et qui emploient sous contrat à durée déterminée des artistes ou des techniciens qui concourent au spectacle vivant ce, quelque soit le nombre de représentations organisées.